

## Organisation de l'école période à partir du 22 juin

Suite à l'allocution présidentielle du 14 juin :

**A partir du lundi 22 juin, l'école rouvrira à nouveau ses portes pour l'ensemble des élèves. Le retour à l'école de tous les élèves prend à nouveau un caractère obligatoire. La notion d'enfants de personnels prioritaires disparaît. Un nouveau protocole sanitaire, allégé, entre en vigueur.**

L'application de ce protocole implique néanmoins qu'une organisation précise et particulière soit mise en œuvre au sein de l'école.

Ce document a pour objectif de définir les conditions de fonctionnement afin de garantir la sécurité de tous. Il est élaboré à partir du Protocole Sanitaire de l'Education Nationale. La réussite de notre dispositif est liée au respect des règles du protocole par l'ensemble des parties prenantes : enseignants, parents et élèves.

Les parents jouent un rôle essentiel et s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 pour leur enfant ou bien dans la famille de l'élève.

Le protocole de notre école repose sur quatre principes généraux :

- L'application des gestes barrière et le respect du non-brassage des groupes-classes
- La gestion des déplacements des élèves au sein de l'école
- L'information et la communication entre toutes les parties prenantes
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels par la municipalité – ces nettoyages et désinfections seront quotidiens

### 1) Les conditions d'ouverture de l'école

- **Le lundi 22 juin** : nous accueillerons, pour toutes les classes de l'école, tous les élèves dans leur salle de classe habituelle, avec leur enseignant.e habituel.

- Les moyens « enseignants » n'étant pas complets : la Mairie met en place une organisation alternative pour 2 groupes classes (les ms/gs le vendredi ; les cp le lundi) :
  - Encadrement par 2 à 3 personnels périscolaires à la journée
  - Activités : aide au travail scolaire, activités de loisirs, activités sportives – dans le respect du cadre du protocole sanitaire
  - Lien avec la garderie périscolaire et avec le restaurant scolaire, identique aux jours d'école

- **Le jour de la « rentrée du 22 juin ».** Dès le début de la matinée, les élèves bénéficieront d'une séance d'information pratique sur les règles de distanciation (en élémentaire), les gestes barrière et l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Parmi les mesures du nouveau protocole :

- Les règles de distanciation dans les classes ne seront pas de rigueur à l'école maternelle ;
- Les règles de distanciation dans les classes à l'école élémentaire : une distance latérale de 1m devra être conservée entre chaque élève.
- Les règles de distanciation ne seront pas de rigueur dans les espaces sanitaires et dans la cour de l'école
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves ; il est nécessaire pour les enseignants si la distance d'un mètre ne peut être respectée ; il n'est pas nécessaire si l'enseignant fait face à ses élèves en classe à une distance d'au moins un mètre.
- Le non-brassage des groupes-classes sera de rigueur, dans les déplacements et dans la cour de récréation
- Des manipulations de matériel à l'intérieur d'une même classe seront à nouveau possibles, sous réserve que le nettoyage des objets manipulés soit effectué en fin de journée.

➤ **Avant l'arrivée à l'école.**

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école **(la température doit être inférieure à 37,8°C)**. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Le respect des gestes barrières : les parents sont invités à sensibiliser leurs enfants à ce sujet et à leur fournir des mouchoirs en papier jetables



➤ **L'accueil des élèves.**

**Pour permettre une circulation fluide devant l'école et une arrivée sereine en mettant en œuvre les gestes barrières, une organisation précise sera à respecter. Les parents auront l'interdiction de rentrer dans l'école.**

Les entrées et sorties des élèves s'effectueront aux heures suivantes :

- Classe PS / MS : à 8h45 – 11h45 et 13h30 – 16h30 en passant devant le restaurant scolaire : accueil à l'entrée des bâtiments de l'école
- Classe MS / GS : à 8h45 – 11h45 et 13h30 – 16h30 en passant devant le restaurant scolaire : accueil à l'entrée des bâtiments de l'école

- Classe PS / GS : à **8h35 – 11h35 et 13h20 – 16h20** en passant devant le restaurant scolaire : accueil à l'entrée des bâtiments de l'école
- Classe CP : à 8h45 – 11h45 et 13h30 – 16h30 par l'entrée élémentaire
- Classe CE1 : à 8h45 – 11h45 et 13h30 – 16h30 par l'entrée élémentaire
- Classe CE2 : à 8h45 – 11h45 et 13h30 – 16h30 par le chemin de gauche de l'entrée élémentaire
- Classe CM1 : à **8h35 – 11h35 et 13h20 – 16h20** par l'entrée élémentaire
- Classe CM2 : à **8h35 – 11h35 et 13h20 – 16h20** par le chemin de gauche de l'entrée élémentaire

A l'arrivée aux abords de l'école, vous serez accueillis par le directeur et des élus ou du personnel municipal. Les élèves iront directement en classe après s'être lavé les mains. **Il est très important de respecter les horaires indiqués. Les déplacements ont été constitués pour garantir une bonne mise en œuvre dans le respect du protocole sanitaire national.**

## **2) Les règles sanitaires dans l'école**

- **Lavage des mains** : se laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le lavage des mains sera réalisé plusieurs fois dans la journée, à minima :
  - A l'arrivée
  - Après les récréations
  - Avant et après le repas
  - Après être allé aux toilettes
  - Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le lavage des mains pourra se faire certaines fois avec du gel hydro-alcoolique (sauf avis contraire des familles).

- **Les déplacements au sein de l'école.** Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Les élèves ne devront pas se croiser et suivront un parcours de circulation.
- **Durant le temps de classe** :
  - Respect des gestes barrières
  - Portes de classe ouvertes pour éviter les points de contact
  - Ouverture régulièrement des fenêtres pour ventiler
- **La désinfection des locaux et du matériel** : Elle sera assurée en fin de journée par le personnel municipal.
- **En cas de symptômes chez un élève**, la procédure applicable sera la suivante :
  - Isolement de l'élève dans une pièce dédiée avec port d'un masque
  - Surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
  - Respect impératif des mesures barrière
  - Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.

- Rappel par les responsables de l'école pour s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de l'enfant dans un centre prévu à cet effet.

### 3) Les conditions de fonctionnement au sein de l'école

- **Les récréations** seront organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de gestes barrière. Elles se dérouleront sous la surveillance des enseignants.
- **La cantine.** Les repas se dérouleront **au restaurant scolaire sous la surveillance du personnel municipal, dans des zones géographiques séparées (une zone par groupe-classe).**

Les élèves apporteront leurs tickets de cantine en début de semaine comme d'habitude et annonceront leur présence au restaurant pour la semaine.

Pour la semaine du 22 juin : il est demandé à chaque famille concernée par le retour à l'école de contacter le restaurant scolaire par mail pour le vendredi 19 juin délai de rigueur pour annoncer la présence au restaurant scolaire (semaine du 22 au 26 juin)  
[restoscodampierre@orange.fr](mailto:restoscodampierre@orange.fr)

La vente des tickets de cantine reprendra à l'espace culturel les mercredis matins aux horaires habituels.

La garderie périscolaire demande également à être prévenue des besoins des familles en accueil périscolaire : envoyer un mail à [repairdespirates@gmail.com](mailto:repairdespirates@gmail.com)

**L'accueil de votre enfant nécessite votre adhésion pleine et entière à cette nouvelle organisation.  
La réussite de ce retour des élèves dans l'école dépend de l'engagement de chacun et s'appuie sur les valeurs de respect et de solidarité qui nous sont chères.**

Avec toute notre confiance, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, nos sincères salutations.

Pour l'équipe enseignante, le directeur, S. Aye



Je soussigné (e) ....., parent de l'élève .....

dans la classe de ..... confirme avoir lu et pris connaissance du protocole de reprise

de l'école et m'engage à le respecter.

Date et signature des parents :